

FLASH INFO



## OFFRE MGAS : URGENT D'ATTENDRE !

**Voilà trois semaines que la MGAS** (Mutuelle Générale des Affaires Sociales) a obtenu le référencement DGAC. À ce titre, elle vient tout juste de débiter sa communication. La cellule CESAME (Conseil Écoute SNCTA Affaires Médicales) a reçu de nombreux mails pour savoir si l'offre proposée est intéressante.

**À ce stade, CESAME ne peut pas répondre avec certitude à cette question** car les documents contractuels associés et légalement requis pour souscrire à l'offre de la MGAS n'ont toujours pas été communiqués. Une chose est sûre : dans le cadre du référencement, on ne peut pas souscrire indépendamment au contrat santé ou au contrat prévoyance (les deux sont indissociables).

**Le SNCTA rencontrera cette semaine les responsables de la MGAS** afin de lever certains doutes. Il a également eu la confirmation par HFP (Harmonie Fonction Publique - ex MNAM) qu'elle publiera très prochainement une nouvelle offre tarifaire avantageuse concernant les contrats *ATC-Prévoyance* et *PAM* (Protection Aviation Météo).

**En conséquence, CESAME conseille aux contrôleurs d'attendre** avant de prendre toute décision de modification ou de résiliation de leur contrat actuel de mutuelle ou plus encore de prévoyance.

**La date limite pour résilier son contrat en cours est le 31 octobre**, ce qui laisse à chacun le temps nécessaire pour se décider. Le SNCTA communiquera à nouveau lorsqu'il disposera d'informations précises et détaillées qu'il aura pu analyser.

**Ayez le bon réflexe !** L'équipe **CESAME** ([cesame@sncta.fr](mailto:cesame@sncta.fr)) est à votre service pour tous renseignements complémentaires et pour une analyse personnalisée de votre cas.

LE SNCTA S'EFFORCE D'APPORTER AUX CONTRÔLEURS LES GARANTIES NÉCESSAIRES  
POUR UNE PROTECTION SANTÉ-PRÉVOYANCE PÉRENNE, EFFICACE ET AU JUSTE PRIX.

PLUS D'INFO ICI...

